

FLASH INFOS



BARBRIE



Numéro 1 - Août 2014



Un nouveau mandat débute et avec celui-ci des idées nouvelles sont mises en place.

C'est ainsi que les deux bulletins semestriels antérieurs n'en feront plus qu'un en début d'année auquel s'ajoutera des « Flashs Infos » qui vous donneront, bien que condensés, un maximum d'informations pratiques, les comptes rendus résumés de nos Conseils, les fiches d'information d'analyse de l'eau...

Nous espérons que cette nouvelle formule de communication répondra pleinement à votre attente et sachez que nous attendons de vous toute remarque et suggestion constructive qui permettrait de rendre plus efficace notre démarche.

Un nouveau mandat c'est aussi une équipe renouvelée qui assume de nouvelles responsabilités et ce pleinement. Cette équipe est composée de nouveaux membres mais aussi par des plus anciens. Les idées ne manquent pas et une nouvelle dynamique est née pour faire que notre village vive mieux, s'adapte mieux à l'évolution de notre société et réponde aux demandes croissantes de chacun d'entre vous.

Je ne reprendrai pas en détail les grandes orientations que vous trouverez dans les compte rendus, mais sachez que notre volonté est de nous inscrire dans une perspective à moyen terme qui nous permettra ainsi de bénéficier au mieux des aides, subventions et accompagnements devenus de plus en plus rares certes, mais que nous solliciterons dès que nécessaire.

*Le Maire,
Claude Jean.*

Et son équipe municipale à votre service :

Mr Marc Saintot (1^{er} Adjoint), Mr Jean Paul Dargent (2^{ème} adjoint), Mme Cathy Gaudefroy, Mme Maryse Noël Rutar, Mme Olga Rutar, Mr Antoine Daudré, Mr Michel Deneux, Mr Francis Hélaine, Mr Jacques Nailon, Mr Paul Pierson.

Résumés des COMPTES RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Les Comptes Rendus complets sont bien entendus disponibles en Mairie, consultables sur le panneau d'affichage et demande peut en être faite via mairie.brie@laposte.net

Date de la convocation : 16 janvier 2014

1/ Remerciements et vœux :

Monsieur le Maire présente ses meilleurs vœux à tous les membres du Conseil municipal ainsi qu'aux habitants du village.

Il remercie en outre certaines personnes pour l'aide précieuse qu'elles ont apportée pendant l'épisode neigeux de l'année dernière.

2/ SPANC :

La réorganisation de la CCHS a entraîné une nouvelle distribution des charges. Celles-ci font l'objet d'une Convention qui prévoit une facturation annuelle de 15,00 euros HT (16,05 euros TTC) pour chaque compteur

3/ Réseau d'eau, branchements plomb et électricité :

Au sujet de l'enfouissement des réseaux Rue de St Christ, les membres du conseil municipal, après discussion, vu les coûts importants et les nombreuses « retombées » demandent qu'un coût chiffré réel, et non pas une estimation sommaire soit réalisé.

Date de la convocation : 11 Mars 2014

1/Compte rendu réunion du 23 Janvier 2014

Monsieur le Maire énonce le compte rendu de la réunion précédente, il est toutefois rappelé qu'en ce qui concerne la fête de Noël le comité des fêtes participe à hauteur des 2/3. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

2/ Nomination adjoint administratif 2^{ème} classe

Monsieur le maire rappelle que la secrétaire de mairie, Mme VANHOUTTE Dorothée avait été embauché en vertu d'un contrat d'accroissement d'activité temporaire et ce pour une durée de 3 mois, soit jusqu'au 31 mars 2014.

Il propose donc de nommer Mme VANHOUTTE titulaire.

Pour ce faire, il convient de prendre une délibération créant le poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe et un arrêté de nomination accepté à l'unanimité.

4/ Eau et TVA :

5/ Prix de l'eau : voir explications détaillées dans le flash infos

6/ Croix du cimetière :

La réfection de la croix du cimetière a été réalisée par la Société Art du Métier.

7/ Tour de garde des élections

Date de la convocation : 30 Mars 2014

1/Délégations des adjoints

Monsieur le Maire énonce les délégations revenant aux 2 adjoints :

- Mr Marc SAINTOT, 1^{er} adjoint : urbanisme, investissements, communication et animations
- Mr Jean-Paul DARGENT, 2nd adjoint : finances, régie du SISCO, comité des fêtes.

Monsieur le Maire met l'accent sur le fait que le Conseil Municipal est assimilé à un groupe de travail, pas seulement le Maire et les adjoints, mais tous les conseillers, ensemble.

2/ Délégués

Communauté de communes : 2

Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire (SIVOS) : 2

Syndicat Intercommunal Scolaire (SISCO) : 2

Syndicat Intercommunal pour l'Energie (SIER) : 2

Syndicat de la Vallée des Anguillères (SVA) : 2

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) : 7 + 2 personnes extérieures

3/Groupes de travail

Monsieur le Maire énonce qu'il va être procédé à un tour de table où chaque conseiller devra émettre une ou plusieurs idées relatives à la vie de la commune.

Ces idées vont être regroupées en 6 points :

a/- Travaux

- Extension du réseau d'eau en vue de la mise en place d'une future zone urbanisable,
- Changement des branchements plomb,
- Procéder à la réfection du mur de l'Eglise et l'aménagement paysager du tour de l'Eglise,
- Assainissement et ruissellement de la place,

- Aménagement professionnel des cuisines de la salle des fêtes,
- Nettoyage de la salle des fêtes, il conviendrait de nommer une personne responsable de la salle,
- Nettoyer les toitures de la mairie et de l'école et les caches-moineaux,
- Mise en accessibilité handicapés des locaux, de la voirie et réfection globale des trottoirs
- Sécurisation de la rue de Mesnil (arrêt de bus)

b/- Financement et impôts

c/- Urbanisme et embellissement

- Mise en place du concours des maisons fleuries,
- Ravalement de la salle des fêtes,
- Création d'un Columbarium,
- Refaire la voirie rue de l'Abreuvoir, rue du Castillon et chemin d'Athies,
- Remédier au manque d'éclairage à certains endroits du village,
- Inciter les entreprises à améliorer l'esthétique de l'entrée de village en venant d'Estrées-Mons ; à noter que des efforts sont en cours
- Entretien du Calvaire proche du Monuments aux Morts (avec l'accord de Mr Etévé),
- Mettre en valeur la pierre qui tourne, la mare du village et l'accès à la source,
- Agrémenter l'emplacement de l'ancien abri bus,

d/Fêtes et cérémonies

- Renouveler les animations,
- Etablir un règlement intérieur et un état des lieux pour la salle des fêtes,
- Vœux du Maire,
- Planifier le repas des aînés,
- Etablir un lien avec le comité des fêtes,

e/Affaires scolaires

- Aménagement du préau au niveau de l'école (création salle multifonctions),
- Mise en place des nouveaux rythmes scolaires

f/Communication et journal

- Liens entre la municipalité et la population (jeunes et aînés),
- Créer un site internet de la mairie, créer un « flash infos »
- Achat d'un copieur,
- Présentation dynamique lors du Conseil Municipal (rétroprojecteur),
- Insérer, plus souvent, des articles dans le courrier picard,

g/- CCAS

- Faire circuler les informations concernant l'aide ponctuelle,
- Rendre visite aux personnes seules ou hospitalisées,
- Organiser un repas annuel des aînés.

Date de la convocation : 07 Avril 2014

1/Mise en place des commissions

Entant ici précisé que Mr JEAN et ses adjoints font partie de facto toutes les commissions.

- **Impôts et finances** (budget, compte administratif et commission impôts) : 4 conseillers
- **Travaux** : 8 conseillers
- **Réseau d'eau** (notamment commission d'appel d'offre, travaux et maintenance) : 6 conseillers
- **Urbanisme et embellissement** : 4 conseillers
- **Fêtes, cérémonies, animations** : 4 conseillers
- **Affaires scolaires** : 2 conseillers
- **Communication, journal, bulletin d'information** : 3 conseillers

4/ Investissements 2014

Effacement du réseau électrique rue de Saint-Christ :

Il est rappelé que pour la rue de Saint Christ, le coût des travaux s'élève à :

Montant HT du coût total des travaux : 430 095,00 €

Participation de la commune : 169 403,00 €

Après délibération, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité, de rejeter le projet d'effacement du réseau de distribution d'énergie électrique.

Remplacement des branchements plomb :

Après discussion, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité d'inscrire la somme de 105 900 € TTC au budget.

Renforcement du réseau d'eau :

Après discussion, les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité d'inscrire la somme de 107 820 € TTC au budget

Date de la convocation : 24 Avril 2014

1/ Vote du Compte Administratif 2013 de la commune

Monsieur le Maire expose ce qui suit aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	-11 732,47 €	0,00 €	-32 727,69 €	0,00 €	-44 460,16 €
Fonctionnement	507 581,46 €	11 732,47 €	115 752,17 €	0,00 €	611 601,16 €
TOTAL	495 848,99 €	13 732,47 €	83 024,48 €	0,00 €	567 141,00 €

Monsieur le Maire souligne que l'excédent pour l'année 2013 est de 567 141,00 €uros, alors que celui de l'année 2012 était de 495 848,99 €uros, la commune a donc augmenté son excédent.

4/ Vote du Compte Administratif 2013 de l'eau

Monsieur le Maire expose ce qui suit aux membres du conseil municipal :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Solde d'exécution	Restes à réaliser	Résultat de clôture
Investissement	49 318,80 €	0,00 €	-106 964,89 €	0,00 €	-57 646,09 €
Fonctionnement	104 705,41 €	22 540,36 €	73 209,35 €	0,00 €	155 374,40 €
TOTAL	154 024,21 €	22 540,36 €	-33 755,54 €	0,00 €	97 728,31 €

Monsieur le Maire souligne que l'excédent pour l'année 2013 est de 97 728,31 €uros, alors que celui de l'année 2012 était de 154 024,21 €uros, la commune est donc toujours en excédent, alors même que des travaux de réfection ont été effectués au château d'eau.

Les votes des budgets primitifs 2014 sont ensuite effectués et adoptés.

Date de la convocation : 16 Juin 2014

1/ Désignation des délégués pour les élections sénatoriales

2/ Ravalement extérieur de la salle des fêtes

3/ Inscription du captage au sein du SDAGE comme prioritaire

Date de la convocation : 12 Juillet 2014

1/ Commission d'aménagement foncier du Canal Seine Nord

Aucune candidature n'a été reçue. De ce fait, le Maire est nommé de facto titulaire, Mr Daudré se porte également titulaire et propose Mr Labelle. Les suppléants seront à l'identique de 2008 soit Mme Soyez Depourcq et Mr Rigaux.

2/ Appel d'offres extension réseau AEP et Branchements plombs

Monsieur Saintot présente au Conseil les démarches entamées depuis la mise en place de l'appel d'offres jusqu'à l'ouverture des plis par la commission dédiée.

Après débats, l'entreprise NES réseau est choisie par la commission qui présente son choix au Conseil.

Proposition adoptée à l'unanimité pour un montant global de 149 940 € HT soit 20% de moins que les prévisions initiales.

3/ Point avancées travaux

Monsieur Saintot expose le planning établi en commission Travaux avec un recul d'un peu moins de 4 mois. L'ensemble des points sont soit traités, soit en cours de traitement conformément aux délais que la Commission s'était imposée.

5/ Questions diverses

a)- Mr Cézille, présent dans le public, souhaite intervenir afin de connaître les motivations du refus d'enfouir les réseaux Rue de St Christ. Monsieur Le maire lui donne la parole et répond fidèlement à ce qui a été évoqué et voté à l'unanimité du Conseil du 10 Avril convoqué le 7 Avril.

Un programme ambitieux de réhabilitation de l'ensemble des rues du village va se mettre en place et il serait dommage qu'une seule rue épuise les ressources budgétaires de la Commune au détriment des autres. Il est certain que l'enfouissement des réseaux est une idée séduisante, néanmoins le dossier cité, au vu de son montage, était prohibitif aux yeux du Conseil.

b)- Suite aux élections et afin d'assurer le recouvrement des créances de la collectivité, il est proposé à Mr Le Maire de signer une autorisation permanente de poursuite afin de permettre à la Trésorerie de poursuivre les redevables défaillants par voies d'exécution:

Opposition à tiers détenteur CAF, Opposition à tiers détenteur employeur, Opposition à tiers détenteur bancaire, Saisie (saisie vente , saisie rémunération ou attribution)

En l'absence d'autorisation de poursuites, l'actuelle lettre de relance sera automatiquement remplacée par une phase comminatoire par huissier. Le Conseil autorise Mr Le Maire à donner délégation.

c)- Une demande est faite pour nettoyer la Ruelle. Les premiers travaux de débroussaillage commenceront le 23 Juillet. La réhabilitation de celle-ci sera faite courant Octobre/Novembre

d)- Le Conseil est informé de la mise en peinture prochaine du transformateur SICAE près de l'église demande datant de Septembre 2013.

e)- Mr Dargent sollicite le Conseil pour l'adoption d'une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes suite au succès rencontré lors de la soirée du 13 Juillet qui a occasionné l'achat de lampions supplémentaires. Le Conseil accorde à l'unanimité 250 € TTC de subvention.

f)- Une étude sur le signalage directionnel de la salle des fêtes, mairie, écoles et église est demandée. Mr Saintot s'en chargera.

g)- Les dates des futurs groupes de travail Colombarium et communication sont fixées respectivement par Mr Saintot et Mr Dargent.

h)- Le Flash info sera mis au point, édité et distribué pour le mois d'Août.

i)- Mme Rutar soumet au Conseil le problème de la prolifération des chats dans plusieurs quartiers. Une association s'occupait de leur stérilisation, mais celle-ci n'existe plus. Mme Rutar se propose d'en prendre le relais et sollicite le Conseil afin d'obtenir un budget lui permettant d'accomplir cette mission. Un accord de principe est acté sur la base d'un chiffrage qui ne devra pas dépasser 850 €.

Les prochains rendez-vous de Septembre sont énoncés ;

- RDV avec le Cabinet Verdi et le bureau d'études Ginger dès la rentrée pour le mur de l'Eglise afin d'enclencher les travaux adéquats
- Ravalement et équipement cuisine Salle des Fêtes début Septembre au plus tard dernier trimestre,
- Présentation et démarrage des travaux du futur Colombarium avec un règlement du cimetière à mettre en place
- Mise en route du programme réhabilitation et embellissement de Brie (trottoirs, fleurissement paysager, aménagements divers, zones d'ombres éclairage, etc...). Tour du village avec tous et le cabinet sur $\frac{1}{2}$ journée voire 1 journée.
- Nettoyage parcelles de bois et « trou déchets verts » où une solution doit être trouvée
- Repas du CCAS qui sera organisé le 5 octobre
- Cérémonie du 11 Novembre à organiser
- Noël ; organisation à revoir
- Vœux du Maire à mettre en place

PLANNING TRAVAUX PRINCIPAUX MIS EN PLACE

Projets	Responsables Dossier	Secondé par	Échéances	Actions
Branchements Plombs + Réseau d'eau (suivi par commission Réseau d'eau)	Mr Jean/Mr Saintot	Mr Pierson/Mr Deneux/Mr Naillon	sept-14	Appel offres / Choix/ Suivi des travaux
Colombarium	Mesdames Rutar/Mr Hélaine	Mr Saintot	nov-14	Etude + devis => démarrage des travaux fin 2014
Arrêt de Bus Rue de Mesnil/ Déplacement recyclage verres Rue de La Barre	Mr Jean/Mr Saintot	Mr Daudré/Mr Deneux	août-14	Suivi des travaux fin Aout/début Septembre
Entretien Toiture Mairie	Mr Jean/Mr Deneux		août-14	Devis
Mur de l'église et aménagement Place	Mr Jean/Mr Saintot	<u>Ensemble de la commission</u>	mai-14	Mandatement Cabinet Etudes CCHS
Assainissement + eaux pluviales =>2014 mairie et écoles	Mr Jean/Mr Saintot/Mr Deneux		sept-14	Appui du SPANC pour les travaux adéquats
Eclairage	Mme Rutar/Mr Hélaine/Mr Saintot		sept-14	Repérage des points noirs ; mise en œuvre 2015
Création Salle Multifonctions au niveau de l'école	Mr Jean/Mr Saintot/Mr Deneux	<u>Ensemble de la commission</u>	sept-14	Phase études, budgétisation 2015
Trottoirs Commune (appui cabinet d'études) et Accessibilité Handicapés ➤ Locaux communaux (mairie, écoles, salles, etc...) ➤ Voirie sur la quasi-totalité de la commune	Mr Jean/Mr Saintot	<u>Ensemble de la commission</u>	mai-14	Mandatement Cabinet Etudes CCHS ; mise au point projet global et phasage pluri-annuel dès 2015
Ravalement Salle des fêtes + Aménagement Cuisine + Matériel	Mr Jean/Mr Dargent/Mr Saintot	Mr Deneux	sept-14	Devis réparations/matériel cuisine/laveuse
Voirie : réparations regards, réparations routes, aménagements Chemins, mare, fossé nationale	Mr Jean/Mr Saintot	Mr Daudré/Mr Pierson/Mr Naillon	mai-14	Mandatement Cabinet Verdi/Achat bitume pour travaux urgents/Panneau Ecoles/Nettoyage bois
Réhabilitation Croix Mr Eteveze (près du monument aux morts)	Mr Jean		sept-14	Accord recueilli = réhabilitation zone à effectuer

1/- Décision d'abandonner l'enfouissement total Rue de St Christ afin de pouvoir satisfaire la globalité des projets ci-dessous et éviter de privilégier telle ou telle rue dans les améliorations qui seront engagées.

2/- Préservation également du budget qui permettra de réaliser des travaux et projets pour le confort de tous en conservant notre indépendance financière en s'inscrivant dans la durée



Au dernier Conseil avant élections, Monsieur le Maire rappelle qu'il est possible d'assujettir l'eau à la TVA à un taux de 5,5%.

Actuellement, il n'y avait pas de récupération.

Cette opération est valable 5 ans et est reconductible.

La récupération de la TVA permettrait d'investir et de récupérer en totalité de l'Etat la part TVA versée en investissement. Cette opération sera rentable pour le consommateur étant donné les nombreux travaux prévus pour l'efficacité du réseau qui sont envisagés dans la commune.

L'objectif étant de préserver un prix bas malgré une réglementation de plus en plus onéreuse.

La facturation de l'eau comprendra de la TVA ce qui va générer une légère augmentation du montant pour le consommateur.

Il convenait alors de se poser deux questions :

- la première, opte-t-on pour l'assujettissement à la TVA ?
- la seconde, à partir de quand ?

Si l'on opte pour l'assujettissement à la TVA, le budget eau sera gagnant et indirectement le consommateur.

Dans ce cas, il est à noter que la comptabilité de l'eau dépendrait du service gestion des entreprises, à la trésorerie.

Après discussion, les membres du conseil municipal ont approuvé à l'unanimité la mise en place la TVA dans la facturation de l'eau.

Eau et TVA quelques explications



Durant le même Conseil, il a été mentionné qu'en 2013, le prix de l'eau était de 1,08 euro HT, à cela s'ajoutaient diverses taxes.

Il ne faut désormais pas oublier le SPANC dont le coût s'élève à 15 euros HT, soit 16,05 euros TTC, dès cette année.

En ce qui concerne le prix de l'eau, plusieurs hypothèses étaient donc envisageables sur la répercussion tant du coût du SPANC que du prix de l'eau.

Il est à noter que si l'on optait pour la modulation en fonction de la consommation, la difficulté pouvait venir du fait que les consommateurs ne paieraient pas le même montant.

Alors qu'au sein de la Communauté de Communes Haute Somme, le montant reversé sera de 16,05 euros TTC par compteur, il n'y aura pas de répercussions en fonction de la consommation.

La première question qui se posait concernait, le prix de l'eau à 1,08 euros, modifie-t-on ce prix ?

La seconde question est de savoir comment va-t-on répartir la cotisation du SPANC, soit reversement en totalité, soit modulation avec participation de la commune, soit, enfin, indexation en fonction de la consommation ?

Après délibérations, les membres du conseil municipal ont pris à l'unanimité les décisions suivantes :

En ce qui concerne la première question, le prix de l'eau reste inchangé, à savoir, 1,08 euro HT (en toute logique avec le 1^{er} débat sur l'assujettissement).

La TVA sera appliquée sur le prix de l'eau et sur les taxes.

En ce qui concerne la seconde question, la cotisation pour le SPANC sera répercutée à hauteur de 25% cette année, étant ici précisé que ce taux est évolutif

Qualité des eaux d'alimentation 2013

commune de : Brie

L'origine de l'eau

Votre commune est alimentée en eau potable par le captage communal de Brie.



Exploitation du réseau

Le réseau est exploité par la commune de Brie.

Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2013, 10 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

BACTERIOLOGIE	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
PESTICIDES	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p>Aucune substance pesticide n'a été détectée lors de la dernière analyse réalisée.</p>
NITRATES	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 53.7 mg/l Teneur maximum : 58.3 mg/l</p>
DURETE (ou TH)	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 32.4 °F Eau très calcaire</p>
FLUOR	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0.13 mg/L Eau peu fluorée</p>
AUTRES PARAMETRES	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p>Valeur trouvée: 12.5µg/l</p>

CONCLUSION SANITAIRE

Eau de bonne qualité bactériologique.

Sur le plan physico-chimique, l'eau est de qualité très médiocre en raison d'une part, des concentrations moyennes en nitrates supérieures à la limite de qualité et d'autre part à la présence de perchlorates en concentration supérieure à 4µg/l.

La consommation de cette eau est déconseillée aux femmes enceintes et aux nourrissons à cause des teneurs élevées en nitrates.

LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE : Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

LA DURETE: la dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

LES NITRATES : Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourrissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

LES PESTICIDES : La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

LE FLUOR : Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés,...)

RECOMMANDATIONS SANITAIRES

Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même *dangereux*. ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

Le plomb d'origine hydrique

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi, est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par chaque L'Agence Régionale de Santé de Picardie.

Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.



PERMANENCE MAIRIE HORAIRE D'ETE (Juillet – Août) Les Lundis 11h – 12h30

 03 22 84 17 57

ou

 mairie.brie@laposte.net

HORAIRE DE TONTE ET INFORMATIONS DIVERSES CONCERNANT L'HYGIENE ET L'ENVIRONNEMENT



Vu le code de la santé publique (art. L1 , L12, L48, L49) , le code des communes (art L131-13) , le code pénal (art . R26-15), le décret n° 73-502 du 21 mai 1973, le décret n° 88-523 du 05 mai 1988,l'arrêté du 05 mai 1988 relatif aux mesures de bruits de voisinage, et l'avis du CDM du 09 mars 1980 :

Les travaux de jardinage ou de bricolage réalisés par les particuliers à l'aide de d'appareils tels que tondeuses à gazon , tronçonneuses , perceuses etc ... ne peuvent être effectués que :

Les jours ouvrables de **8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**

Les samedis de **9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

Les dimanches et jours fériés de **10h00 à 12h00**

Les feux dits " de jardins " sont interdits

RAMASSAGE DES DECHETS VERTS : DERNIER VENDREDI DU MOIS

Pour des ramassages plus conséquents de déchets verts, n'hésitez pas à vous rapprocher de la Mairie.

**La remorque communale peut vous être déposée gracieusement
... mais n'oubliez pas non plus la Déchetterie de Péronne ...**



DEUX ROUES POUR UN EMPLOI

Fruit d'une réflexion menée avec les acteurs de l'emploi et de la formation, il a été créé en 2000 un parc de cyclomoteurs pour répondre, en partie, aux problèmes liés à la mobilité sur le territoire.

Cette action, qui s'appuie sur la location de 23 cyclomoteurs, répond à un besoin d'un public sans moyen de locomotion devant se rendre à un rendez-vous professionnel : stage, contrat, début d'un emploi.



La démarche consiste en la location, après prescription de la part de conseillers ou travailleurs sociaux (Pôle emploi / Mission locale / CCAS / CMS), d'un cyclomoteur, pour une durée de un mois, renouvelable 2 fois.

L'utilisation est limitée aux déplacements professionnels, la location est au prix de 1 euro / jour, à laquelle il faut ajouter le coût de l'essence consommée. Une caution de 75 euros est demandée lors de la 1^{re} location.

Dans le cadre d'une réflexion plus globale liée à la mobilité, le Pays du Santerre Haute Somme va mener une évaluation de cette action, dont elle a la charge financière, travaillant notamment à une solution de sortie du dispositif positive pour chaque usager en favorisant l'accès à l'autonomie.

Avant de contacter le Pays Santerre Haute Somme, vous devez vous rapprocher de votre conseiller ou travailleur social.

Contact Pays Santerre Haute Somme

03 22 84 44 25

Secteur de Péronne

AIR collecte les encombrants à domicile, **sur rendez-vous**.
Un planning annuel de collectes est établi et un passage toutes les **5 semaines** est réalisé par commune sur le secteur de Péronne.



Les agents de collecte viennent chercher à votre domicile les encombrants. C'est plus pratique pour vous, puisqu'il n'est donc plus nécessaire de sortir vos objets sur le trottoir !

AIR ne collecte pas les déchets dangereux, les déchets médicaux, les déchets verts (branchages, tontes, etc), déchets d'amiante et tôles en fibro, plâtre, ciment, bouteilles de gaz, carrelages, gravats, peintures et pneus.

Adressez-vous en déchèterie pour l'élimination de ces déchets spéciaux.



Banquet des aînés :
le dimanche 5 octobre 2014

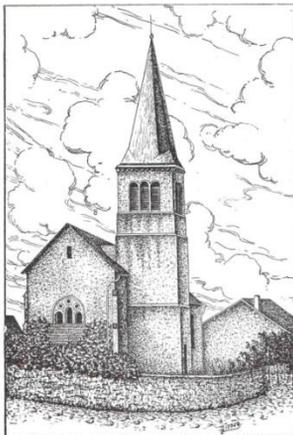


11 novembre 2014



Commémoration au Monument aux Morts
Exposition à la Salle des Fêtes toute la
journée

...et bien d'autres surprises à venir...
Avec le Comité des Fêtes et la Commune



Nettoyage intérieur de l'église :

Les bénévoles seront les bienvenus

Prendre contact avec :

Madame RUTAR Maryse au 03 22 84 47 86

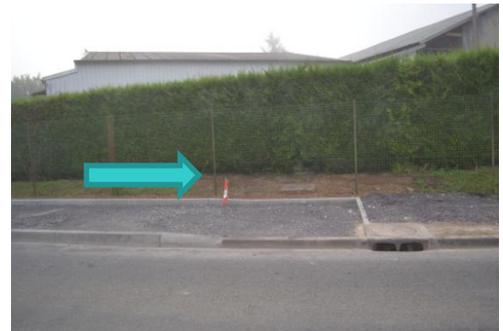
Les travaux de l'arrêt de bus ont commencé et seront terminés durant la semaine de la rentrée des classes (panneaux, marquages au sol, pose des barrières et nouvel abri).

A noter que celui-ci sera aux dernières normes non seulement de sécurité mais aussi « Personnes à Mobilité Réduite » (PMR), un des dossiers prioritaires au niveau de nos voiries pour ce mandat



Et ceci

À été remplacé par cela



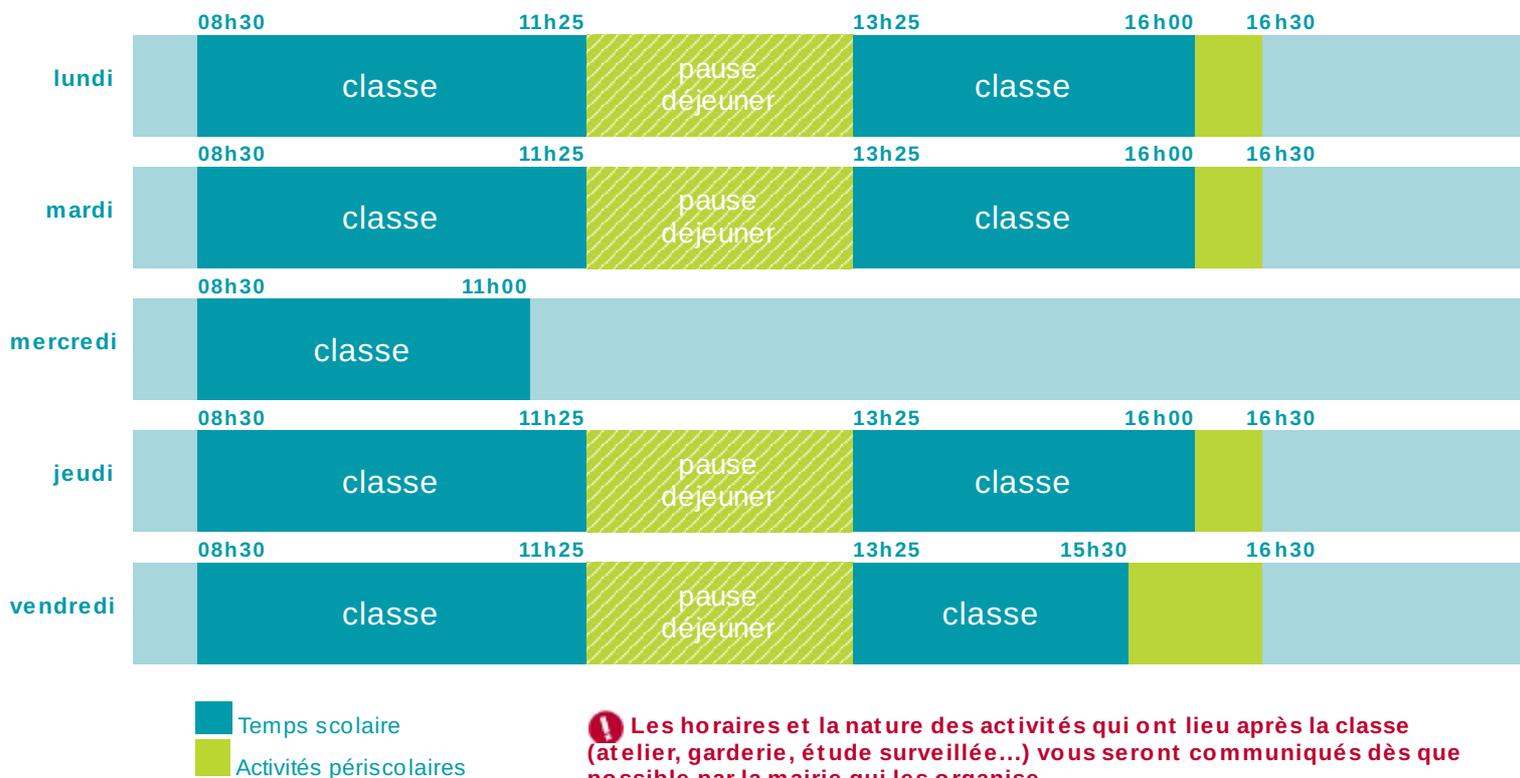
Déplacement de la benne de Recyclage Verres située Rue De Mesnil



Vers son nouvel emplacement à la Salle des Fêtes

Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015

École primaire publique - Brie (80200)



À la rentrée 2014, le temps scolaire est organisé autour de 5 matinées de classe.

Des temps d'enseignement mieux répartis dans la semaine permettent de mieux apprendre et favorisent ainsi la réussite.

La semaine avec 5 matinées c'est mieux pour les écoliers

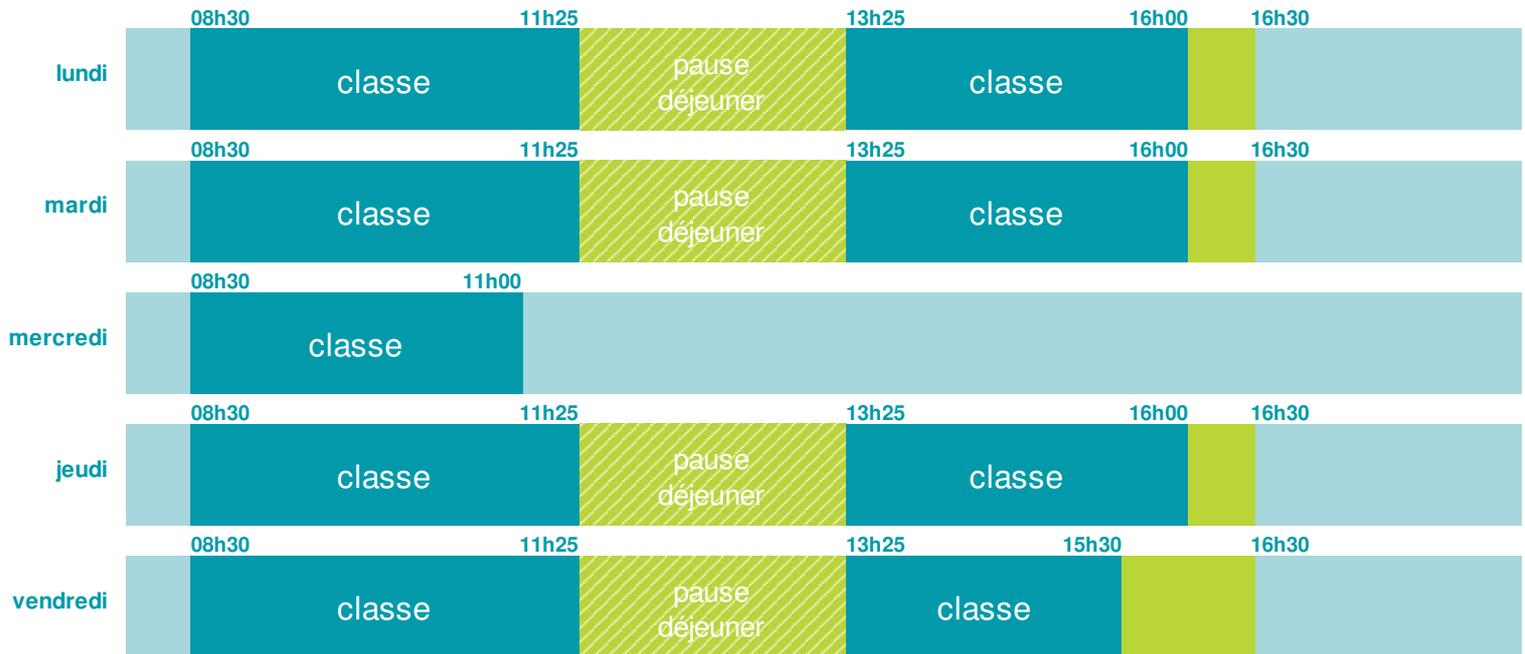
Nouveaux horaires
Rentrée 2014

Plus d'informations sur 5matinees.education.gouv.fr



Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015

École élémentaire publique - Villers-Carbonnel (80200)



 Temps scolaire
 Activités périscolaires

 Les horaires et la nature des activités qui ont lieu après la classe (atelier, garderie, étude surveillée...) vous seront communiqués dès que possible par la mairie qui les organise.

À la rentrée 2014, le temps scolaire est organisé autour de 5 matinées de classe.

Des temps d'enseignement mieux répartis dans la semaine permettent de mieux apprendre et favorisent ainsi la réussite.

La semaine avec 5 matinées c'est mieux pour les écoliers

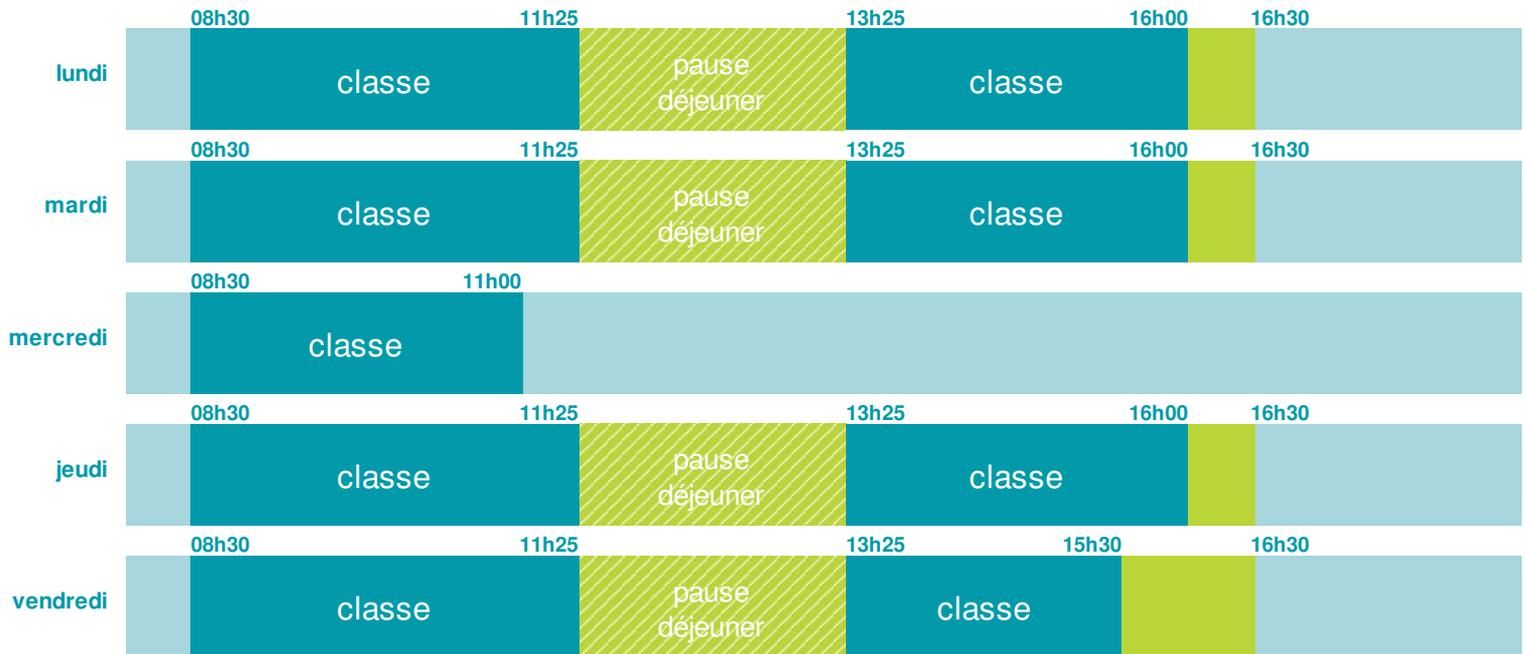
Nouveaux horaires
Rentrée 2014

Plus d'informations sur 5matinees.education.gouv.fr



Horaires de l'année scolaire 2014 - 2015

École maternelle publique - Estrées-Mons (80200)



 Temps scolaire
 Activités périscolaires

 Les horaires et la nature des activités qui ont lieu après la classe (atelier, garderie, étude surveillée...) vous seront communiqués dès que possible par la mairie qui les organise.

À la rentrée 2014, le temps scolaire est organisé autour de 5 matinées de classe.

Des temps d'enseignement mieux répartis dans la semaine permettent de mieux apprendre et favorisent ainsi la réussite.

La semaine avec 5 matinées c'est mieux pour les écoliers

Nouveaux horaires
Rentrée 2014

Plus d'informations sur
5matinees.education.gouv.fr



Horaires de Bus et Garderie Rentrée 2014

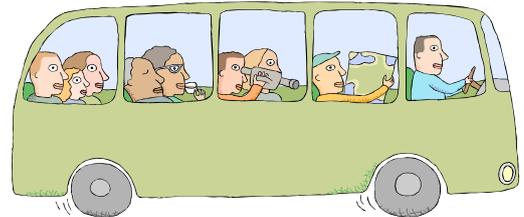
9-07-101 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Me-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Aller		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	08:10
Villers-carbonnel	Horgny	08:12
Brie	Pont les brie	08:17
Brie	Ecole elementaire	08:23
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	08:29
Estrees-mons	Ecole elementaire	08:30

9-07-101 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Me-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Aller		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	08:10
Villers-carbonnel	Horgny	08:12
Brie	Pont les brie	08:17
Brie	Ecole elementaire	08:23
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	08:29
Estrees-mons	Ecole elementaire	08:30

9-07-102 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Me-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Aller		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Bonduelle	08:13
Estrees-mons	Ecole elementaire	08:16
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	08:17
Brie	Ecole elementaire	08:23
Villers-carbonnel	Ecole	08:27

9-07-102 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Me-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Aller		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Bonduelle	08:13
Estrees-mons	Ecole elementaire	08:16
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	08:17
Brie	Ecole elementaire	08:23
Villers-carbonnel	Ecole	08:27

9-07-201 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Retour		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Ecole elementaire	11:27
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	11:28
Brie	Ecole elementaire	11:34
Brie	Pont les brie	11:35
Villers-carbonnel	Horgny	11:40
Villers-carbonnel	Ecole	11:42



9-07-202 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Aller		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	13:05
Villers-carbonnel	Horgny	13:07
Brie	Pont les brie	13:12
Brie	Ecole elementaire	13:18
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	13:24
Estrees-mons	Ecole elementaire	13:25

Garderies à Brie

Gratuite chaque jour jusque 16h30

Le matin de 7h30 à 8h30 pour 1 €

Le soir de 16h30 à 18h pour 1 €

La Cantine

La participation des familles reste inchangée depuis 4 ans soit 3 € le ticket

(la participation du SISCO auprès d'Interesto est désormais de 5 € TTC)

9-07-203 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Retour		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	11:30
Brie	Ecole elementaire	11:34
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	11:40
Estrees-mons	Ecole elementaire	11:41
Estrees-mons	Bonduelle	11:44

9-07-204 CARS PERDIGEON		
Freq.: Lu-Ma-Je-Ve		
BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS (S.I.S)		
Sens: Aller		
Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Bonduelle	13:10
Estrees-mons	Ecole elementaire	13:13
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	13:14
Brie	Ecole elementaire	13:20
Villers-carbonnel	Ecole	13:24

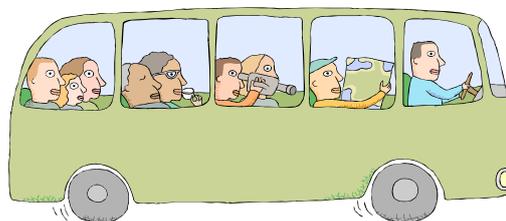


9-07-205 CARS PERDIGEON
 Freq.: Lu-Ma-Je-Ve

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS
(S.I.S)

Sens: Aller

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Bonduelle	12:30
Estrees-mons	Ecole elementaire	12:33



9-07-301 CARS PERDIGEON
 Freq.: Lu-Ma-Je

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS
(S.I.S)

Sens: Retour

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Ecole elementaire	16:05
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	16:06
Brie	Ecole elementaire	16:12
Brie	Pont les brie	16:13
Villers-carbonnel	Horgny	16:18
Villers-carbonnel	Ecole	16:20

9-07-206 CARS PERDIGEON
 Freq.: Mercredi

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS
(S.I.S)

Sens: Retour

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Ecole elementaire	11:05
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	11:06
Brie	Ecole elementaire	11:12
Brie	Pont les brie	11:13
Villers-carbonnel	Horgny	11:18
Villers-carbonnel	Ecole	11:20

9-07-302 CARS PERDIGEON
 Freq.: Lu-Ma-Je

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS
(S.I.S)

Sens: Retour

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	16:05
Brie	Ecole elementaire	16:09
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	16:15
Estrees-mons	Ecole elementaire	16:16
Estrees-mons	Bonduelle	16:19

9-07-207 CARS PERDIGEON
 Freq.: Mercredi

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS
(S.I.S)

Sens: Retour

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	11:02
Brie	Ecole elementaire	11:06
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	11:12
Estrees-mons	Ecole elementaire	11:13
Estrees-mons	Bonduelle	11:16

9-07-303 CARS PERDIGEON
 Freq.: Ve

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS

Sens: Retour

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Estrees-mons	Ecole elementaire	15:35
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	15:36
Brie	Ecole elementaire	15:42
Brie	Pont les brie	15:43
Villers-carbonnel	Horgny	15:48
Villers-carbonnel	Ecole	15:50



9-07-304 CARS PERDIGEON
 Freq.: Ve

BRIE VILLERS-CARBONNEL EST.MONS

Sens: Retour

Nom de la Commune	Nom de l'arrêt	Horaire
Villers-carbonnel	Ecole	15:35
Brie	Ecole elementaire	15:39
Estrees-mons	Mons en chaussee - restaurant routier	15:45
Estrees-mons	Ecole elementaire	15:46
Estrees-mons	Bonduelle	15:49



Collecte des Encombrants 2014

Pour toute demande de débarras, prenez rendez-vous au **09 72 25 71 64**, au plus tard le vendredi précédent la semaine de collecte de votre commune, munis de la liste des objets à retirer.

Merci de ne plus déposer vos encombrants sur les trottoirs !



	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE													
M 1		S 1	S 1	M 1	1	J 1	Férieré	D 1		M 1	1	V 1	Péronne	L 1		M 1	S 1	Férieré	L 1						
J 2		D 2	D 2	M 2		V 2	Péronne	L 2		M 2		S 2		M 2	1	J 2	D 2		M 2	1					
V 3		L 3	L 3	J 3		S 3	4	M 3	1	J 3		D 3		M 3		V 3	10	L 3		M 3					
S 4		M 4	1	M 4	1	V 4	Péronne	D 4		M 4		V 4	Péronne	L 4		J 4		M 4	1	J 4					
D 5		M 5		M 5		S 5		L 5		J 5		S 5		M 5	2	V 5	Péronne	D 5		M 5		V 5	Péronne		
L 6		J 6		J 6		D 6		M 6	2	V 6	Péronne	D 6		M 6		S 6	2	L 6		J 6		S 6	6	7	
M 7	1	V 7	Péronne	V 7	Péronne	L 7		M 7		S 7		L 7		J 7		D 7		M 7	1	V 7	Péronne	D 7			
M 8		S 8		S 8		M 8	2	J 8	Férieré	D 8		M 8	2	V 8	8	L 8		M 8		S 8	2	L 8			
J 9		D 9		D 9		M 9		V 9	8	L 9	Férieré	M 9		S 9	5	M 9		J 9		D 9		M 9			
V 10	Péronne	L 10		L 10		J 10		S 10	5	M 10	2	J 10		D 10		M 10		V 10	Péronne	L 10		M 10			
S 11		M 11	2	M 11	2	V 11	8	D 11		M 11		V 11	8	L 11		J 11		S 11		M 11	Férieré	J 11			
D 12		M 12		M 12		S 12	5	L 12		J 12		S 12	5	M 12	3	V 12		D 12		M 12		V 12	8		
L 13		J 13		J 13		D 13		M 13	3	V 13	8	D 13		M 13		S 13		L 13		J 13		S 13	5		
M 14	2	V 14	8	V 14	8	L 14		M 14		S 14	5	L 14	Férieré	J 14		D 14		M 14	2	V 14	8	D 14			
M 15		S 15	5	S 15	5	M 15	3	J 15		D 15		M 15	3	V 15	Férieré	L 15		M 15		S 15	5	L 15			
J 16		D 16		D 16		M 16		V 16	9	L 16		M 16		S 16	9	M 16		J 16		D 16		M 16	3	4	
V 17	8	L 17		L 17		J 17		S 17		M 17	3	J 17		D 17		M 17		V 17	8	L 17		M 17			
S 18	5	M 18	3	M 18	3	V 18	9	D 18		M 18		V 18	9	L 18		J 18		S 18	5	M 18	3	J 18			
D 19		M 19		M 19		S 19	4	L 19		J 19		S 19	4	M 19		V 19	8	D 19		M 19		V 19	9		
L 20		J 20		J 20		D 20		M 20	6	7	V 20	9	D 20		M 20		S 20	5	L 20		J 20		S 20		
M 21	3	V 21	9	V 21	9	L 21	Férieré	M 21		S 21	4	L 21		J 21		D 21		M 21	3	4	V 21	9	D 21		
M 22		S 22	4	S 22	4	M 22	6	7	J 22		D 22		M 22	6	7	V 22		L 22		M 22		S 22	4	L 22	
J 23		D 23		D 23		M 23		V 23	10	L 23		M 23		S 23		M 23	3	4	J 23		D 23		M 23		
V 24	9	L 24		L 24		J 24		S 24		M 24	6	7	J 24		D 24		M 24		V 24	9	L 24		M 24		
S 25	4	M 25	6	7	M 25	6	7	V 25	10	D 25		M 25		V 25	10	L 25		J 25		S 25		M 25	6	7	J 25
D 26		M 26		M 26		S 26		L 26		J 26		S 26		M 26	6	7	V 26	9	D 26		M 26		V 26		
L 27		J 27		J 27		D 27		M 27		V 27	10	D 27		M 27		S 27		L 27		J 27		S 27			
M 28	6	7	V 28	10	V 28	10	L 28		M 28		S 28		L 28		J 28		D 28		M 28	6	7	V 28	10	D 28	
M 29				S 29		M 29	1	J 29	Férieré	D 29		M 29	1	V 29	10	L 29		M 29		S 29		L 29			
J 30				D 30		M 30		V 30		L 30		M 30		S 30	4	M 30	6	7	J 30		D 30		M 30		
V 31	10			L 31				S 31				J 31		D 31				V 31	10				M 31		

Zone 1	Moislains, Bouchavesnes Bergen, Cléry sur Somme
Zone 2	Nurlu, Aizecourt le Haut, Allaines, Bussu, Doingt Flamicourt
Zone 3	Buire-Courcelles, Cartigny, Bouvincourt en Vermandois, Mesnil Bruntel, Estrées Mons, Devise
Zone 4	Feuillères, Flaucourt, Biaches, Barleux, Eterpigny, Brie, Villers Carbonnel, Herbécourt
Zone 5	Equancourt, Etricourt-Manancourt, Mesnil-en-Arrouaise, Sailly-Saillisel, Combles, Rancourt
Zone 6	Ginchy, Gueudecourt, Guillemont, Hardecourt-aux-Bois, Hem-Monacu, Longueval, Maurepas-Leforest
Zone 7	Flers, Lesboeufs
Zone 8	Roisel, Tincourt-Boucly, Marquais Hamelet, Bernes
Zone 9	Driencourt, Templeux la Fosse, Liéramont, Aizecourt le Bas, Longavesnes, Guyencourt-Saulcourt, Templeux le Guérard, Hesbécourt, Hervilly Montigny, Hancourt, Vraignes en Vermandois, Poeuilly, Villers-Faucon
Zone 10	Fins, Sorel le Grand, Heudicourt, Epehy, Le Ronssoy
Péronne	

N'hésitez pas à visiter le magasin solidaire d'AIR situé à Péronne, Route de Barleux. Ouvert du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h à 18h



Artois Insertion Ressourcerie A.I.R. 3 rue des Frères Coint 62450 Bapaume
 Tel. 09 72 25 71 64 Fax 09 70 06 96 10 Courriel air.association128@orange.fr Siren 387 453 822 Code NAF 8899B

Ne sont pas admis par AIR : Gravats, carrelage, déchets verts, tôles en fibro, amiante, ciment, pneus, peintures, bouteilles de gaz et autres produits dangereux